

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage versée par les entreprises chaque année à l'Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignantes du Centre Hospitalier de LAON **est utilisée intégralement pour améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignantes.**

Le prochain Plan d'Équipement, financé par la taxe d'apprentissage, permettra notamment :

- L'acquisition de matériel pour les pratiques permettant à chaque étudiant et élève un entraînement gestuel en situation simulée.
- L'enrichissement en ouvrages, revues spécialisées et DVD du centre documentaire
- De développer des ressources de formation à distance
- L'équipement, le renouvellement des matériels audiovisuels et informatiques
- D'organiser des visites et conférences en lien avec les enseignements et les apprentissages...

In consacrant la taxe d'apprentissage de votre entreprise à la formation des étudiants et élèves de l'IFSI-IFAS de LAON :

- **vous participerez à la qualité des formations dispensées auprès de jeunes qui seront appelés à dispenser des soins**
- **vous associez votre entreprise aux projets de santé de la région**
- **vous renforcez le potentiel de formation de la région**

Vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage à l'IFSI-IFAS de LAON, habilité à collecter les catégories A et B (ouvriers qualifiés et cadres moyens), vos possibilités :

- par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage en précisant IFSI-IFAS de LAON
- par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé à :

Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants

27, rue du 13 Octobre 1918 – CS 40640

02001 LAON cedex

Nous serons très heureux de vous accueillir au sein de notre Institut afin de vous faire découvrir cet environnement de formation paramédicale.

Merci de l'intérêt que vous porterez à notre Institut.